

## Idéalisme et droit ?

Par noevans, le 18/09/2017 à 11:09

Bonjour à tous,

Lors d'un cours magistral, mon professeur nous a indiqué cela, mais je n'ai pas trop compris:

.. Je cite:

*" Le droit existe avant d'être concrétisé. Mais il est abstrait, le droit existerait d'abord idéalement avant d'être concrétisé dans la réalité. C'est ce qu'on appelle l'idéalisme. Le juriste doit mettre en œuvre cet idéal dans la pratique. Le système juridique a ce but c'est une idée répandue. ? La DDHC est un idéal. "*

Pourriez-vous m'expliquer s'il vous plait?

**.. Apres quelques recherches, j'ai trouvé sur un site internet cela (voir ci-dessous) est-en rapport avec mon cours ?**

Je cite..:

*" L'on estime qu'au-dessus de l'ensemble des règles qui constituent le « droit positif », il existe un idéal de justice qui appartient aussi au domaine du droit et offre aux hommes une sorte de recours lorsque les règles du droit positif sont injustes, au sens large de ce mot. Ce sont surtout les doctrines du droit naturel qui ont illustré cette tendance et influencé, au début du siècle dernier, les rédacteurs du code civil. Héritée de l'Antiquité, l'idée qu'il existait un droit naturel, composé de règles universelles et immuables et que l'homme pouvait découvrir à l'aide de sa seule raison avait été progressivement laïcisée, spécialement sous l'influence de la philosophie des Lumières.*

*De cette évolution, deux conséquences avaient été déduites :*

*a) que, le droit naturel ayant sa source dans l'homme, celui ci tire de sa nature des droits immuables et inaliénables;*

*b) que le droit naturel a pour but la protection de ces droits imprescriptibles, qui sont, aux termes de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression."*

Par Xdrv, le 18/09/2017 à 11:23

Bonjour,

Pour faire simple et très imagé, quand vous naissez vous avez obligatoirement des droits fondamentaux nécessaires. Comme vous le dites il y a par exemple la liberté et la propriété, ce sont des droits naturels. Le juriste, lui, doit construire le droit (que l'on connaît, la loi par

exemple) pour vous assurer le respect de ces droits.

Vous avez le droit impératif d'être libre. Si quelqu'un tend à vous priver de liberté, le juriste doit intervenir et trouver une solution, construire quelque chose pour vous assurer cette liberté